

*Le gouvernement cubain réitère
sa préoccupation aux États-Unis
concernant l'encouragement de
la migration illégale*



La Havane, 16 nov. (RHC) Le gouvernement cubain a réitéré mardi aux Etats-Unis sa préoccupation concernant les mesures qui encouragent la migration illégale et mettent en danger la vie humaine, a déclaré le vice-ministre des Affaires étrangères Carlos Fernández de Cossío.

Lors d'une rencontre avec la presse à l'issue des entretiens bilatéraux sur la migration qui se sont tenus à La Havane, le chef de la délégation cubaine a averti que le traitement différencié des ressortissants arrivant à la frontière sud de ce pays, ainsi que la validité et l'application de la loi d'ajustement cubain (1)

incitent à ces départs irréguliers.

Lors de la réunion, dirigée du côté américain par la secrétaire d'État adjointe pour le Bureau des affaires de l'hémisphère occidental, Emily Mendrala, il a également été souligné que l'impact du blocus économique, commercial et financier et son renforcement ces dernières années ne peuvent pas être ignorés.

"Il ne fait aucun doute qu'une politique visant à détériorer sensiblement le niveau de vie de la population constitue une incitation directe à l'émigration", a déclaré le vice-ministre des affaires étrangères.

Il a déclaré que les discussions - les deuxièmes à avoir lieu cette année après celles qui ont eu lieu à Washington DC en avril – contribueront à la mise en œuvre des accords entre les deux pays pour prévenir les migrations irrégulières, désordonnées et dangereuses.

Le diplomate a noté que les deux parties ont constaté la validité et l'importance des accords existants tout en réaffirmant leur engagement à les mettre en œuvre.

"Nous avons également reconnu les mesures prises ces derniers mois pour assurer la mise en œuvre effective des accords existants", a déclaré Fernández de Cossío.

Il a ajouté qu'ils ont insisté sur l'urgence de prévenir et de combattre des problèmes tels que la traite des êtres humains et d'autres pratiques criminelles qui mettent des vies en danger.

Le vice-ministre a déclaré qu'ils ont également abordé les risques de la migration irrégulière par la mer "et son grave danger dans les opérations qui impliquent parfois des enfants et des personnes âgées".

Fernández de Cossío a également déclaré que l'annonce selon laquelle, le 4 janvier 2023, les États-Unis rétabliront pleinement les services de traitement des visas pour les migrants dans leur ambassade à La Havane a été accueillie comme une bonne nouvelle.

Toutefois, les deux parties ont attiré l'attention sur la nécessité de reprendre le traitement des visas de non-immigrants, c'est-à-dire ceux des personnes qui demandent des visas pour des visites temporaires et qu'à l'heure actuelle, les procédures doivent être effectuées dans un pays tiers.

"Cette réunion a été utile et nous sommes convaincus qu'elle contribuera à la réalisation de l'objectif mutuellement engagé d'une émigration régulière, sûre et ordonnée", a-t-il conclu.

(1) Le Cuban Adjustment Act (en espagnol, Loi de Rajustement Cubain), Public Law 89-732, est une loi fédérale des États-Unis promulguée le 2 novembre 1966. Adoptée par le 89e Congrès des États-Unis et promulguée par le président Lyndon Johnson, la loi s'applique à tout natif ou citoyen de Cuba qui a été inspecté et admis ou mis en liberté conditionnelle aux États-Unis après le 1er janvier 1959 et qui est physiquement présent depuis au moins un an et qui est admissible aux États-Unis en tant que résident permanent.

(Source : Prensa Latina).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/305104-le-gouvernement-cubain-reitere-sa-preoccupation-aux-etats-unis-concernant-lencouragement-de-la-migration-illegale>



Radio Habana Cuba